

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO:

# RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Government of Canada Building 101 - 22nd Street East, Suite 110 Saskatoon Saskatchewan S7K 0E1

Bid Fax: (306) 975-5397

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Harry Hays Building (HHB)
Room 759, 220-4th Avenue SE
Calgary
Alberta
T2G 4X3

| Title - Sujet  |                         |                |                              |
|--|-------------------------|----------------|------------------------------|
| Un tracteur usagé à 4 roues mo                                   | trice                   |                |                              |
| Solicitation No N° de l'invita                                   | ation                   | Date           |                              |
| 01633-191017/A   |                         | 2018-12        | -06                          |
| Client Reference No N° de r<br>01633-191017                      | éférence du client      | •              |                              |
| GETS Reference No N° de ro<br>PW-\$CAL-129-6838                  | éférence de SEAG        |                |                              |
| File No N° de dossier<br>CAL-8-41081 (129)                       | CCC No./N° CCC - FMS    | S No./N° V     | ME                           |
| Solicitation Closes  | - L'invitation pre      | nd fin         | Time Zone<br>Fuseau horaire  |
| at - à 02:00 PM<br>on - le 2019-01-16                            |                         |                | Central Standard Time<br>CST |
| F.O.B F.A.B.  Plant-Usine: Destination                           | n: 🗸 Other-Autre:       | 7              |                              |
| Address Enquiries to: - Adres<br>Izzotti, Diana                  | ser toutes questions à: |                | yer ld - ld de l'acheteur    |
| Telephone No N° de télépho                                       | one                     | FAX No.        | - N° de FAX                  |
| (403) 680-6109 ( )   |                         | (306) 975-5397 |                              |
| Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service | ,                       |                |                              |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| Delivery Required - Livraison exigée   | Delivery Offered - Livraison proposée |
|--|---------------------------------------|
| See Herein   |                                       |
| Vendor/Firm Name and Address   | ,                                     |
| Raison sociale et adresse du fournisseur/o   | de l'entrepreneur                     |
|  |                                       |
|  |                                       |
| Telephone No N° de téléphone   |                                       |
| Facsimile No N° de télécopieur   |                                       |
| Name and title of person authorized to sign  | n on behalf of Vendor/Firm            |
| (type or print)  | man and man der factorists and        |
| Nom et titre de la personne autorisée à sig<br>de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac |                                       |
| de l'entrepreneur (taper ou conte en carac   | teres a imprimerie)                   |
|  |                                       |
| Signature  | Date                                  |



# **TABLE DES MATIÈRES**

| PARTIE  | E 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX   | 2                                   |
|---|---|-------------------------------------|
| 1.1<br>1.2<br>1.3   | INTRODUCTION  | 2                                   |
| PARTIE  | 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES   | 3                                   |
| 2.1<br>2.2<br>2.3<br>2.4  | Instructions, clauses et conditions uniformisées  Présentation des soumissions  Demandes de renseignements – en période de soumission.  Lois applicables  | 3<br>3                              |
| PARTIE  | E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS  | 4                                   |
| 3.1   | INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS  | 4                                   |
| PARTIE  | 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION   | . 6                                 |
| 4.1<br>4.2  | PROCÉDURES D'ÉVALUATION   |                                     |
| PARTIE  | 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES  | 7                                   |
| 5.1<br>5.2  | ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION   |                                     |
| PARTIE  | 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT   | 8                                   |
| 6.1<br>6.2<br>6.3<br>6.4<br>6.5<br>6.6<br>6.7<br>6.8<br>6.9<br>6.10<br>6.11 | BESOIN CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ DURÉE DU CONTRAT RESPONSABLES PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ASSURANCES | 8<br>9<br>9<br>10<br>11<br>11<br>11 |
|   | E « A » BESOIN  |                                     |
|   | E «B » BASE DE PAIEMENT   |                                     |
|   | E « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS   |                                     |
|   | RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE  |                                     |
| ANNEX   | E D - LA MATRICE DE CONFORMITÉ  | 15                                  |
| VOIR I  | LA FELILLE EXCEL ATTACHÉE   | 15                                  |

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
|----------|---|
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;   |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;   |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;   |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.  |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

## 1.2 Sommaire

Agriculture et Agro-alimentaire Canada (AAC) à Brandon, Manitoba a besoin d'un tracteur à 4 roues motrices usagé qu'on utilisera pour réaliser différentes tâches, entre autres, pour tirer un équipement d'ensemencement et de récolte volumineux au centre de recherche.

Le tracteur doit être livré au centre de recherche d'AAC situé au 2701, chemin Grand Valley, Brandon, MB, R7A 5Y3 d'ici le 29 mars 2019.

Le tracteur doit répondre à tous les critères obligatoires énoncés dans la matrice de conformité qui se trouve dans le chiffrier Excel ci-joint – L'annexe D.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

# 1.3 Compte rendu

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL129

File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u>, (2018-05-22) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours Insérer: 90 jours

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Services publics et Approvisionnement Canada Direction générale d'approvisionnement 101, 22° Rue Ouest, pièce 110 Saskatoon, Saskatchewan. S7K 0E1

Télécopieur: (306) 975-5397

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca \*Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent de soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 exemplaire papier) Section II: Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section III: Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

File No. - N° du dossier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

# Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

### Section II: Soumission financière

**3.1.1** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe B.

# 3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

# 3.1.3 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Id de l'acheteur - Buyer ID CAL129 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### 4.1.1 Évaluation technique

## 4.1.1.1. Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe A et la feuille Excel attache - L'annexe D.

## 4.1.1.2. Critères techniques cotés

Voir 4.2.1 pour les détails complète

#### 4.1.2 Évaluation financière

### 4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection

# 4.2.1 Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
  - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
  - c. obtenir le nombre minimal de 10 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.
  - d. L'échelle de cotation compte 100 points.
- Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
- La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 40 % sera accordée au prix.
- 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60%.
- 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40%.

- 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45,000.00 \$ (45).

# Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

|         |                               | Soumissionnaire         | Soumissionnaire 2   | Soumissionnaire 3      |
|---------|-------------------------------|-------------------------|---------------------|------------------------|
|         | Note technique globale        | 115/135                 | 89/135              | 92/135                 |
|         | Prix évalué de la soumission  | 55 000,00 \$            | 50 000,00 \$        | 45 000,00 \$           |
| Calculs | Note pour le mérite technique | 115/135 x 60 =<br>51.11 | 89/135 x 60 = 39.56 | 92/135 x 60 =<br>40.89 |
| c)      | Note pour le prix             | 45/55 x 40 = 32.73      | 45/50 x 40 = 36.00  | 45/45 x 40 = 40.00     |
|         | Note combinée                 | 83,84                   | 75,56               | 80,89                  |
|         | Évaluation globale            | 1 <sup>er</sup>         | 3e                  | 2 <sup>e</sup>         |

# PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

# 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

# 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

# 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

# PARTIE 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A des clauses du contrat éventuel.

#### 6.2 Clauses et conditions uniformisées

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 01633-191017/A Client Ref. No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client 01633-191017

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 6.2.1 Conditions générales

<u>2030</u> (2018-06-21), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

# 6.3 Exigences relatives à la sécurité

**6.3.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au la fin de la période de garantie (à déterminer) inclusivement.

## 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 29 mars 2019.

### 6.4.3 Points de livraison.

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

# 6.5 Responsables

## 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Diana Izzotti

Titre: Agente d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction: Ouest

Adresse: Edifice Harry Hays,

Bureau 759, 220 - ave 4 s.o. Calgary, AB - T2G 4X3

Téléphone : 403-680-6109 Télécopieur : 403-292-5786

Courriel: diana.izzotti@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 6.5.2 Chargé de projet

Le responsable technique pour le contrat est : (à déterminer)

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 01633-191017/A Client Ref. No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client 01633-191017

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier

| om :<br>itre :                          |  |
|---|--|
| rganisation :<br>dresse :<br>éléphone : |  |
| elécopieur : ourriel :                  |  |

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante

# 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

| Nom :          |
|----------------|
| Titre :        |
| Organisation : |
| Adresse :      |
| Téléphone :    |
| Télécopieur :  |
| Courriel :     |
| NEA :          |
| C.C. Deiamant  |

#### 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme dans « l'annexe B – base de paiement selon un montant total de \_\_\_\_\_\_\_ \$ (à détermine). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

# 6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17) Limite de prix

# 6.6.3 Base de paiement

Paiement unique (2008-05-12) H1000C

## 6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement);

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales; 2030 <u>Conditions générales besoins plus complexes de biens (2018-06-21)</u>
- c) l'Annexe « A », Besoin;
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) l'Annexe «D », feuille d'Excel;
- f) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_, (inscrire la date de la soumission)

# 6.11 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances

Id de l'acheteur - Buyer ID CAL129 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier

### ANNEXE « A » BESOIN

Agriculture et Agro-alimentaire Canada (AAC) à Brandon, Manitoba a besoin d'un tracteur à 4 roues motrices usagé qu'on utilisera pour réaliser différentes tâches, entre autres, pour tirer un équipement d'ensemencement et de récolte volumineux au centre de recherche. Le tracteur à 4 roues motrices doit être un modèle datant de 2012 ou plus récent. Le tracteur à 4 roues motrices doit présenter au plus 2 000 heures d'utilisation.

Le tracteur doit être livré au centre de recherche d'AAC situé au 2701, chemin Grand Valley, Brandon, MB, R7A 5Y3 d'ici le 29 mars 2019.

Le tracteur doit répondre à tous les critères obligatoires énoncés dans la matrice de conformité qui se trouve dans le chiffrier Excel ci-joint – L'annexe D.

Une équipe de mécaniciens d'AAC inspectera le tracteur à 4 roues motrices usagé qu'on a livré dans les 10 jours ouvrables suivant la livraison pour s'assurer qu'il est conforme et afin de procéder à son acceptation. Si le tracteur livré ne répond pas à tous les critères obligatoires énoncés dans son offre, le fournisseur devra assumer tous les coûts encourus pour le retourner.

Le véhicule doit être assorti d'une garantie d'au moins 1 an.

| Besoin                         | Fabricant offert | An de manufacture et les heures | Numéro de modèle offert |
|--------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Un tracteur à 4 roues motrices |                  |                                 |                         |

Les points seront attribués comme suit:

Le nombre total de points pouvant être accordé est de 100, et le nombre minimal de 10 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

Année offerte (1er janvier au 31 décembre):

| Année  | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--------|------|------|------|------|------|------|------|
| Points | 5    | 10   | 20   | 30   | 40   | 45   | 50   |

Heures sur l'unité offerte:

| Heures | 2000 - 1800 | 1799 - 1500 | 1499 - 1200 | 1199 - 800 | 799 - 500 | 499 - 1 |
|--------|-------------|-------------|-------------|------------|-----------|---------|
| Points | 5           | 10          | 20          | 30         | 40        | 50      |

## MATRICE DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Se référer à la MATRICE DE CONFORMITÉ détail dans la feuille d'Excel - l'annexe D, pour obtenir tous les détails.

- 1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit qu'ils offrent à chacune des spécifications de rendement énoncées dans la matrice de conformité en indiquant si le produit offert est « conforme » ou « non conforme ».
- 2. Les soumissionnaires doivent indiquer comment ils respectent chaque spécification de rendement en consignant cette information dans la colonne *Spécification de rendement offerte* de la matrice de conformité.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 01633-191017/A Client Ref. No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client 01633-191017

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 3. On demande que la documentation technique justificative, y compris, sans s'y limiter, les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, accompagne la soumission à la clôture de la période de présentation des soumissions et comporte un renvoi dans la matrice de conformité pour chaque spécification de rendement pour souligner où, dans la documentation technique justificative, la conformité est démontrée. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la documentation technique justificative présentée fournit des détails pour prouver que les produits proposés satisfont aux exigences de la spécification de rendement. Si la documentation technique justificative publiée n'est pas disponible, le soumissionnaire doit préparer un texte descriptif assorti d'une explication détaillée de la façon dont sa soumission est conforme sur le plan technique.
- 4. Si la documentation justificative susmentionnée n'a pas été fournie à la date de clôture de l'invitation à soumissionner, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit la transmettre dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. Le fait de ne pas se conformer à la demande de l'autorité contractante dans ce délai rendra la soumission non recevable, et celle-ci sera mise de côté définitivement.
- Les soumissionnaires doivent adresser leurs préoccupations relatives aux exigences de rendement par écrit à l'autorité contractante avant la date de clôture de la période de présentation des soumissions comme souligné dans la demande de propositions (DP).
- 6. Le fait de ne pas se conformer à chaque spécification de rendement obligatoire fera en sorte que la soumission sera jugée non recevable et sera mise de côté définitivement.

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier

# ANNEXE «B » BASE DE PAIEMENT

- 1) Les prix proposés doivent être fermes en dollars canadiens (\$CAN), tout compris, destination FAB, incluant tous les frais de livraison, de déchargement et d'assemblage, conformément aux besoins à l'annexe A Énoncé des besoins et la Matrice de conformité le 29 mars 2019 ou avant.
- 2) Les prix indiqués ne comprennent pas la TPS/TVH.
- 3) Cependant, le montant de la TPS/TVH sera ajouté à titre d'élément distinct à toute facture établie dans le cadre du présent contrat.
- 4) Les prix proposés doivent rester fermes pendant toute la durée du contrat.
- 5) Les changements au tableau de la Base de Paiement ne sont pas permis
- 6) Un tableau de prix incomplet peut rendre une offre non conforme.

| Article | Description   | Qté | Unité<br>de<br>distr. | Prix calculé<br>(\$CAN) |
|---------|---|-----|-----------------------|-------------------------|
| 1       | Un tracteur usagé à 4 roues motrices (tel que décrit dans le présent document)  | 1   | Lot                   | \$                      |
|         | Type:   |     |                       |                         |
|         | Nº de modèle :  |     |                       |                         |
|         | An:   |     |                       |                         |
|         | Heures:   |     |                       |                         |
|         | Prix de lot comprenant :<br>Tous les frais de transport, de livraison et de<br>déchargement, conformément à l'annexe A –<br>Besoin. |     |                       |                         |
| ТОТА    | L   |     |                       | \$                      |

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

# INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

| ( | ) Carte d'achat VISA ;                               |
|---|--|
| ĺ | ) Carte d'achat MasterCard ;                         |
| ( | ) Dépôt direct (national et international) ;         |
|   | ) Échange de données informatisées (EDI) ;           |
| ĺ | ) Virement télégraphique (international seulement) ; |

Annexe D - La Matrice de Conformité

Voir la feuille Excel attachée